



EDITO

La nouvelle majorité, la plus illégitime qu'ait pu connaître la Vè république a vendu l'illusion du changement aux français mais elle est en fait l'héritière des politiques menées depuis 30 ans. Les entreprises du CAC 40 ont enregistré un bénéfice de 77 milliards d'euros en 2016, soit une hausse de 39 % sur un an. 46 milliards ont été distribués en dividendes aux actionnaires. Le chiffre d'affaires de ces mêmes entreprises n'a augmenté que de 0,9 % . Des bénéfices qui explosent de 39 % alors que les chiffres d'affaires stagnent ou sont en baisse : ce résultat ne peut avoir été obtenu qu'en licenciant, en baissant les salaires, les cotisations sociales et en « Ubérisant » ! 40 milliards en 2 ans donnés aux entreprises sur fonds publics au travers du CICE, du Pacte de Responsabilité alors que les investissements de ces entreprises n'a augmenté que de 2,5%.

Un banquier reste un banquier ! La Finance dirige le pays et pour spéculer il faut encore plus abaisser les coûts, baisser la rémunération du travail !

L'objectif affiché de Macron est de « libérer l'économie » en remettant en cause le maximum des droits acquis par les salariés, les retraités, les demandeurs d'emplois depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

La refonte totale du code du travail vise à donner à l'entreprise des pouvoirs élargis sur différents thèmes qui concernent directement la vie des salariés. L'accord d'entreprise deviendra prioritaire sur la loi et sur les accords de branche dans de nombreux domaines. Les salariés se trouveront bien seuls face à leur employeur là où les syndicats sont peu présents. La possibilité d'organiser des référendums est un véritable piège avec de possibles dérives, des chantages à l'emploi et aux salaires. Au final, c'est l'impunité pour les employeurs, la précarité pour les employés !

Mais pour libérer pleinement l'économie, il faut aussi réduire de manière drastique les capacités de régulation et de contrôle de l'Etat et des services publics !

Un modèle politique toujours plus anti-service public, toujours plus antisocial ! Au nom de la sacro sainte règle des 3%, le gouvernement entend réduire fortement la dépense publique tout en continuant d'accorder des cadeaux fiscaux aux plus riches (réforme de l'ISF) et aux entreprises (CICE).

La fonction publique demeure la principale variable d'ajustement budgétaire : 120000 suppressions d'emplois programmées sur le quinquennat ne pourront qu'accélérer les restructurations et les fermetures de services, engendrer des mobilités forcées, diminuer les budgets.

Ils attaquent également le portefeuille des fonctionnaires : augmentation de la CSG, gel du point d'indice, instauration de la journée de carence, RIFSEEP... Accélération des restructurations afin de resserrer le réseau DGFIP, attaques sur les règles de gestion.

Plus globalement, le gouvernement a dans le viseur la fin du statut et des services publics en ouvrant toujours plus aux recrutements sous contrat de droit privé, aux contractuels (du CDI de chantier du privé au contrat de mission dans le public)

A l'appel des Organisations Syndicales de la Fonction Publique et de la DGFIP, toutes et tous en grève et dans les manifestations

Mardi 10 octobre 2017

L'ASR A LA DRFIP NORD : « AMPLEUR LIMITEE » ???

Le DRFIP avait convié les Organisations Syndicales à une réunion ce Vendredi 15 septembre pour les informer des projets d'ASR 2018 à la DRFIP NORD.

Le Directeur a annoncé trois opérations :

- Transfert t au 01/01/2018 de la mission hospitalière de la trésorerie de SOMAIN vers la trésorerie de DOUAI municipale/hospitalière.
- Mise en cohérence des périmètres entre les SIP et le PCRP LOMME ROUBAIX et TOURCOING-ARMENTIERES (au 01/03/2018).
- Transfert de l'enregistrement du SIE de DOUAI vers le SPFE Lille 3.

Plus d'éléments seront donnés dans le prochains jours dans les instances CHSCT et CTL

Ces premiers éléments nous font constater, qu'il s'agit encore une fois , notamment pour les 1e et le 3e projet, d'un net recul du service public. .s

Le RIFSEEP arrive pour les géomètres !

Le RIFSEEP remplace le régime indemnitaire actuel pour faire place à deux indemnités :

- L'Indemnité principale mensuelle de « Fonctions, Sujétion, et Expertise » (IFSE) qui regroupe l'IAT, l'IFTS, la Prime de rendement, les différentes ACF et les primes informatiques. Elle sera déterminée en deux groupes de fonctions, divisés par grade avec chacun des niveaux par compétence et expérience acquise. C'est inacceptable !!
- -Le complément indemnitaire annuel (CIA), modulable en fonction de l'**engagement professionnel**.

La DGFIP affirme aujourd'hui ne pas vouloir mettre en œuvre le CIA mais les promesses du directeur général d'aujourd'hui n'engageront pas ceux qui le remplaceront ensuite. Nous basculons avec le CIA sur une prime définie par le chef de service avec un montant annualisé prélevé sur une enveloppe fermée. Cela veut dire le retour des primes au mérite, le retour de la compétition entre les agents qui deviendraient dépendants de leurs chefs pour augmenter leurs revenus !

C'est donc bien une offensive généralisée contre nos régimes indemnitaires qui est entreprise par la Direction Générale. Les géomètres refusent de servir de cobaye pour la mise en place des nouveaux régimes indemnitaires au sein de la DGFIP, visant à liquider nos régimes de primes attachés à nos statuts particuliers d'agents de la DGFIP avec une spécialité

C'est inacceptable !!

Refusons tout retour de primes au mérite dans notre administration, hors de question d'accepter la remise en cause de nos cadres collectifs de travail!

Refusons la disparition de nos régimes de primes spécifiques et la baisse des rémunérations pour les nouveaux arrivants !

Retrait du RIFSEEP !

Qui veut la peau de la FORM-PRO ??

La CGT dénonce les nouvelles dispositions imposées par la DGFIP pour les concours qui deviendront un véritable parcours du combattant en 2019.

Les **concours internes et externes pour l'accès à une catégorie seront organisés le même jour**, réduisant ainsi les chances d'obtention pour les agents remplissant les conditions pour les deux concours ;

Le passage des concours sera limité à 5 tentatives pour chacun d'entre-eux. La DGFIP avait déjà pris la décision l'an dernier de diminuer fortement la proportion de lauréats aux concours internes.

Mais la DGFIP ne s'arrête pas là !

Si vous obtenez un concours, vous serez **affecté avant même l'entrée en scolarité**, dans un mouvement spécifique de 1ère affectation.

Après avoir fait vos vœux sur la liste des postes arrêtés par la direction générale, suite au mouvement général, votre **1ère affectation sera prononcée au rang de classement au concours** avec interclassement des concours internes et externes.

Les priorités existantes seront maintenues (rapprochement, handicap), mais uniquement sur les postes indiqués dans la liste communiquée.

Vous devez donc vous contenter des «restes» du mouvement général, et une fois votre affectation obtenue vous faire à cette idée, car **le délai de séjour à la résidence passe à 3 ans !**

Vous aurez également l'amabilité de faire toute confiance à la DGFIP pour votre affectation, car **la CAP Nationale de 1ère affectation ne serait plus nécessaire selon la DG !**

La formation initiale -changeant de finalité- ne vous permettra plus d'acquérir les fondamentaux qui permettent aujourd'hui d'avoir une formation de carrière. Elle sera réduite et constituée d'une partie socle généraliste, d'une partie fonctionnelle accès sur le premier poste et d'un stage pratique.

RETOUR DE LA JOURNEE DE CARENCE : En MARCHÉ ARRIERE TOUTE !!

Ainsi le président Macron reprend à son compte les ficelles démagogiques avec la restauration de la journée de carence au nom de la sacro-sainte équité entre salariés du public et du privé. Ce n'est pas



ce que disait en mai 2015 le ministre de l'économie et des finances E. Macron estimant que « si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les 2/3 d'entre -eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence » et il concluait par ces mots « ce n'était pas une bonne mesure » pour justifier l'abrogation de la journée de carence.

Le jour de carence est motivé par un mensonge. « Corriger une supposée inégalité entre public privé » ? L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui ne disposent pas d'un dispositif de prise en charge par leurs employeurs (1/3 des salariés selon Macron).

Pourquoi ne pas supprimer, purement et simplement ces journées de carence qui considère chaque malade comme suspect de fraude et qui les sanctionnent d'office ? Au passage, les médecins sont considérés comme des pourvoyeurs d'arrêts de complaisance...

Les fonctionnaires en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité Sociale : l'Etat procède ainsi à une économie directe sur les salaires qu'il doit verser.

Le « travail au noir » représente 9 à 15 milliards d'euros par an de manque à gagner pour les comptes sociaux, soit davantage que la totalité des sommes versées au titre des indemnités journalières pour absence maladie. Ce gisement d'économie, côté patronal est ignoré par le gouvernement, qui préfère taper une nouvelle fois sur les travailleurs, en opposant public et privé et en prenant les malades pour des boucs émissaires.

Augmentation de la CSG : Des gains de pouvoir d'achat en trompe l'oeil et une mesure qui menace notre modèle social !!!

Macron entend supprimer une partie des cotisations sociales des salariés (chômage et maladie) en échange d'une hausse de la CSG. Cette mesure apporterait 7 milliards d'euros de pouvoir d'achat aux « actifs ». Selon le ministère de l'économie cette mesure permettrait « un gain de pouvoir d'achat de l'ordre de 20 euros par mois pour un smic, le gain augmentant avec le salaire ».

Avec cette mesure d'inspiration libérale, les salariés risquent d'être perdants au bout du compte. Cette mesure remet en cause notre modèle social. De plus, elle oppose les « actifs » aux retraités et réduira le pouvoir d'achat de ces derniers. En effet, les retraités ayant des revenus supérieurs à 1200 € par mois pour un célibataire et 1840 € pour un couple verront leurs pensions amputées de plusieurs dizaines d'euros par mois.

En augmentant la CSG de 1,7 % pour les salariés et retraités, le gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert du financement de la Sécu des cotisations sociales vers l'impôt et la fiscalisation.

Ce transfert s'est continuellement accru depuis la création de la CSG par le gouvernement Rocard en 1991 jusqu'au gouvernement Jospin en 1998 où la CSG est passée de 1,1% à 7,5% pour les salariés et 6,6% pour les retraités. Avec cette nouvelle augmentation, la part des cotisations finançant la SS passerait de 86,8% en 1991 à 65,6% alors que la part de l'impôt incluant la CSG passerait de 4,9% à 30,3%.

La CSG, cet impôt injuste est financé par les salariés et les retraités à hauteur de 89,6% au détriment des patrons qui en sont épargnés. Les hausses successives de la CSG ont souvent été compensées par des baisses de cotisations sociales en particulier « patronales ».

La contrepartie des baisses de cotisations maladies et chômage (3,10%) des salariés, annoncées pour « soi-disant » améliorer leur pouvoir d'achat, n'est qu'un leurre et aura un effet boomerang dévastateur avec la diminution du salaire socialisé (salaire net + cotisations sociales) et des droits collectifs (retraite, remboursements maladie, allocations chômage..) qui en résultent.

Pour les retraités, c'est la double peine ! À titre d'exemple, pour une pension de 1500 €, cette augmentation représentera une ponction de 306 euros par an !

Cela s'ajoute à la série de mesures amères imposées aux retraités ces dernières années (absence de revalorisation des pensions depuis 4 ans, instauration d'une taxe de 0,3% au titre du financement de l'aide à l'autonomie, suppression d'avantages fiscaux comme la ½ part pour les veuves et veufs...)

Double peine également pour les fonctionnaires pour lesquels l'augmentation de la CSG n'est pas compensée et dont le point d'indice sera gelé en 2018 !

HOMMAGE A FRANCIS DEHAINE

Francis nous a quittés en ce mois d'août 2017.

Sa vie professionnelle et syndicale a été marquée par un engagement solide pour le service public, porté par des valeurs d'humanité, de solidarité, de partage, de respect de l'autre. Francis était un homme de convictions qu'il a toujours mises au service de son engagement syndical à la CGT et qu'il a su faire partager partout où il a travaillé.

Jusqu'au bout de sa vie, Francis est resté fidèle à ses valeurs.

Francis, nous garderons de toi l'image d'un militant sincère, fidèle dans ses engagements d'HOMME dans et pour la collectivité, respectueux des autres dans leur diversité, épris de justice. Celle aussi d'un homme de culture, curieux, avide de connaître, passionné de photos, sans oublier l'épicurien reconnu, entre autre, pour ses connaissances en œnologie.

A sa famille, ses amis, nous renouvelons notre profonde tristesse et nos amicales pensées.